

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ LAC ST-JEAN OUEST

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME DE LORETTE

Session ordinaire du 6 août 2018

Session régulière du Conseil municipal de Notre-Dame de Lorette, tenue le 6 août 2018, à 19 h 00 à la salle des délibérations du conseil municipal. Les conseillers suivants :

Sont présents :           Mme Lyna Bouchard  
                                  Mme Sonia Gauthier  
                                  Mme Édith Lalancette  
                                  M. André Côté  
                                  Mme Louise de Launière

Est absent :                M. André Boillat

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire M. Daniel Tremblay. Mme Valérie Tremblay, la directrice générale assiste à la rencontre à titre de secrétaire d'assemblée.

Un citoyen est présent à la rencontre

**ASSERMENTATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

Je, soussignée, Valérie Tremblay, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette, domiciliée et résidente au 372, rue Ludger-Gauthier à Saint-Eugène d'Argenteu, province de Québec, G0W 1B0, jure solennellement que je remplirai avec fidélité et honnêteté les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de mes capacités.

Et j'ai signé à Notre-Dame-de-Lorette ce lundi 6 août 2018

---

Valérie Tremblay,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Assermentée devant moi à Notre-Dame-de-Lorette ce lundi 6 août 2018

---

Daniel Tremblay,  
Maire

**Résolution no  
4027-08-18**

**Adoption de l'ordre du jour**

Mot de bienvenue

Assermentation de la nouvelle Directrice générale et secrétaire-trésorière

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Déclaration des conflits d'intérêts

Adoption du procès-verbal du 11 juin 2018

**1. Comptabilité**

- 1.1. Ratification des comptes
- 1.2. Comptes à payer pour juin et juillet
- 1.3. Comptes payés en juin et juillet
- 1.4. Paiement de la facture de Gabrielle Tremblay
- 1.5. Paiement de la facture du Régime de pension du Canada et de l'assurance-emploi

**2. Ressources humaines**

- 2.1. Embauche de la directrice générale et secrétaire-trésorière
- 2.2. Formation directrice générale et secrétaire-trésorière
- 2.3. CNSST (Raphael Langevin)

- 2.4. Processus d'embauche d'un(e) Manoeuvre aux travaux publics
- 2.5. Processus d'embauche d'une personne ressource pour CDE, Épicerie et agente locale
- 3. Festival du Bûcheron**
  - 3.1. Formulaire demande de permis de boisson
  - 3.2. Travaux de réfection au Chalet des loisir
- 4. Voirie**
  - 4.1. Programme d'aide à la voirie locale
- 5. Fondation 33**
  - 5.1. Invitation au spectacle Hier encore
- 6. Sentier VHR**
  - 6.1. Position de la municipalité du projet initial
- 7. Affaires nouvelles**
  - 7.1. Prêt de chaise pour Mélissa de Launière
  - 7.2. Soumission aménagement paysager HORTI-PLUS
  - 7.3. Demande d'appui - Loi sur les milieux humides
  - 7.4. Épandage d'abat poussière
- 8. Période de questions**
- 9. Levé de l'assemblée**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Louise de Launière  
 APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMENT :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que mentionné et que le sujet Affaire nouvelle demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉE

**Déclaration des conflits d'intérêts**

Aucun conflit d'intérêt n'est déclaré.

**Résolution no  
4028-08-18**

**Adoption du procès-verbal de la session du 11 juin 2018**

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal présents à cette session confirment avoir reçu, le 2 août 2018, la copie du procès-verbal de la session du 11 juin 2018.

ATTENDU QUE la résolution no **résolution no 4026-06-18** devra être enlever du procès-verbal car aucune décision n'a été prise concernant le puit du Chalet des loisirs.

ATTENDU QUE la directrice générale devra contacter M. Robert Rousseau pour une estimation de coût.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme. Lyna Bouchard  
 APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Corporation municipale de Notre-Dame de Lorette adopte le procès-verbal du 11 juin 2018, mais que la résolution 4026-06-18 devra être annulée.

ADOPTÉE

**Comptabilité**

**Résolution no  
4029-08-18**

**Ratification des comptes de juin**

Comptes payés en juin 2018			
N° chèque	Bénéficiaire	Montant	Date Chèque
955	9044-2302 Québec inc	330.56	12-06-2018
956	CNESST	275.13	12-06-2018
957	Édith Lalancette	26.88	12-06-2018
958	Excavation & bordure G. R.	402.41	12-06-2018
959	Fédération Canadienne des Municipalités	57.49	12-06-2018
960	Germain Paquet	675.00	12-06-2018
961	Maxxam Analytique	124.17	12-06-2018
962	Mégaburo	54.87	12-06-2018
963	Postes Canada	58.80	12-06-2018
964	Refuge Animal	448.98	12-06-2018

965	Simard, Boivin et Lemieux Avocats	160.97	12-06-2018
966	TELENET	34.49	12-06-2018
967	Ville de Dolbeau-Mistassini	91.98	12-06-2018
968	Dufour& frères inc	2 874.38	12-06-2018
969	MRC de Maria-Chapdelaine	2 792.00	12-06-2018
970	Dufour& frères inc	2 874.38	12-06-2018
971	Lumen	6 981.28	12-06-2018
972	Sel Warwick	4 906.21	12-06-2018
973	Municipalité St-Eugène d'Argenteu	25.12	12-06-2018
PA 12-06-2018	Rénomax	18.00	12-06-2018
PA 12-06-2018	Bell Canada	106.28	12-06-2018
PA 12-06-2018	Hydro-Québec 772	281.43	12-06-2018
PA 12-06-2018	Hydro-Québec 715	1 230.09	12-06-2018
PA 12-06-2018	Mélina Cousineau	347.52	12-06-2018
PA 12-06-2018	Raphael Langevin	641.78	12-06-2018
PA 12-06-2019	Explonet	9.22	12-06-2018
Paiement direct	Carolle Parent (avril)	150.00	11-06-2018
paiement direct	CLOUTIER-ST-PIERRE, Nadia	603.79	07-06-2018
paiement direct	CLOUTIER-ST-PIERRE, Nadia	191.46	11-06-2018
paiement direct	CLOUTIER-ST-PIERRE, Nadia	562.95	14-06-2018
paiement direct	CLOUTIER-ST-PIERRE, Nadia	334.01	14-06-2018
paiement direct	LANGEVIN, Raphael	599.71	07-06-2018
<b>Total</b>		<b>28 271.34</b>	<b>\$</b>

<b>Comptes à payer en juin 2018</b>		
<b>Fournisseur</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
Louise de Launière	Frais de déplacement	26.88
Louise de Launière	Facture Jardin d'or	402.41
Daniel Tremblay	Frais de déplacement	103.32
L. Demers & fils inc	Installations d'éclairage	941.35
L. Demers & fils inc	Appel de service chalet des Loisirs	972.55
Les Pétroles Belzile	Essence	4011.94
MRC de Maria-Chapdelaine	Inspecteur municipal	93.19
MRC de Maria-Chapdelaine	Inspecteur municipal	268.41
Mégaburo	Frais de photocopie noir/blanc	28.43
Mégaburo	Frais de photocopie couleur	19.13
Hydro-Québec	1, rue Principale	226.48
Hydro-Québec	rang Ste-Anne	92.93
Hydro-Québec	22, rue Principale	702.15
Hydro-Québec	55, rang St-Charles	35.50
<b>Total à payer</b>		<b>7 924.67 \$</b>

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la liste des comptes de juin 2018 à payer et celle des comptes déjà payés soient acceptées telles que rédigées.

*Certificat de disponibilité de crédits*

*Je, soussignée, Valérie Tremblay, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.*

ADOPTÉE

Ratification des comptes de juillet

Comptes payés en juillet 2018			
N° chèque	Bénéficiaire	Montant	Date Chèque
974	Boillat, André	853.54	01-07-2018
975	Bouchard, Lyna	853.54	01-07-2018
976	Côté, André	853.54	01-07-2018
977	de Launière, Louise	853.54	01-07-2018
978	Gauthier, Sonia	853.54	01-07-2018
979	Lalancette, Édith	853.54	01-07-2018
980	Tremblay, Daniel	2 445.28	01-07-2018
<b>Total</b>		<b>7 566.52 \$</b>	

Comptes à payer en juillet 2018		
Fournisseur	Description	Montant
MRC de Maria-Chapdelaine	Adm. & aménagement, Intervention Supra-locale, matériaux résiduelles et évaluation	5232.00
Maxxam	Analyse d'eau potable	158.67
SBL avocats	Entente professionnelle	114.98
CNESST		2.31
Bell	Téléphonie	104.16
Brassardburo	Papeterie	85.85
Ville de Dolbeau-Mistassini	Échantillonnage mai 2018	91.98
Ville de Dolbeau-Mistassini	Service incendie	9249.00
Ville de Dolbeau-Mistassini	Échantillonnage juin 2018	91.98
Hydro-Québec	22, rue Principale	340.14
Hydro-Québec	Rue globale	139.09
Credocom	Configuration courriel	28.74
Ronny Pronovost	Transport calcium	75.00
SBL avocats	Facture no 91910 (avril)	114.98
MRC de Maria-Chapdelaine	Facture 180401 (avril)	112.70
Claude Paquet	Installation bouquet fleur avec tracteur	40.00
Édith Lalancette	Achat de fleurs, terre noire et installation	76.30
Poste Canada	Courrier de quartier	23.52
<b>Total à payer</b>		<b>16 081.40 \$</b>

Factures nécessitant une résolution		
Gabrielle Tremblay	Location de tracteur (2017)	247.50
Régime pension du Canada et ass.-emploi		2000.00
<b>Total</b>		<b>18 771.40 \$</b>

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Côté  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la liste des comptes de juillet 2018 à payer et celle des comptes déjà payés soient acceptées telles que rédigées.

Certificat de disponibilité de crédits

*Je, soussignée, Valérie Tremblay, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.*

ADOPTÉE

**Résolution no  
4031-08-18**

**Paiement de la facture de Gabrielle Tremblay (location de tracteur 2017)**

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette a accusé réception d'une facture de 247.50\$ datée du 29-06-27 de Gabrielle Tremblay pour la location de tracteur pour le déchargement de l'abat-poussière en 2017.

II EST PROPOSÉ PAR Mme Édith de Launière  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise la directrice générale à émettre le chèque au montant total de 247.50\$ à l'ordre de Gabrielle Tremblay pour le paiement de la facture de location de tracteur en 2017 si cette facture demeure impayée après vérification.

Certificat de disponibilité de crédits

*Je, soussignée, Valérie Tremblay, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.*

ADOPTÉE

**Résolution no  
4032-08-18**

**Paiement du Régime de pension du Canada et l'assurance emploi**

ATTENDU QU'une demande de renseignement sur les retenues d'impôt du Régime de pensions du Canada et de l'assurance-emploi à la Municipalité en date du 9 juillet 2018.

ATTENDU QUE la directrice générale a communiqué avec le commissaire du revenu, Bob Hamilton et que ce dernier l'a informé des paiements manquants du mois de janvier, Février, mai et juin 2018.

ATTENDU QUE M. Bob Hamilton suggère d'effectuer un paiement de 2 000\$ en date du 15 août pour régulariser la situation et que le montant dû se corrigerait dans les prochains mois.

II EST PROPOSÉ PAR Louise de Launière  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise la directrice générale à effectuer le paiement de 2 000\$ demandé par le Régime de pensions du Canada et de l'assurance-emploi.

Certificat de disponibilité de crédits

*Je, soussignée, Valérie Tremblay, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.*

ADOPTÉE

**Ressources humaines**

**Résolution no  
4033-08-18**

**Embauche d'une nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière**

ATTENDU QUE l'ex-directrice et secrétaire-trésorière, Mme Nadia Cloutier St-Pierre, a avisé le Conseil municipal au cours de dernières semaines qu'elle démissionnait de son poste pour relever de nouveaux défis;

ATTENDU que les dispositions des articles 179 et 210 du Code municipal du Québec par lesquelles toute municipalité au Québec doit embaucher un secrétaire-trésorier, lequel officie également à titre de directeur général si une autre ressource n'est pas spécifiquement embauchée à ce titre;

ATTENDU QU'il y a lieu de pourvoir au remplacement de Mme Cloutier-St-Pierre dans les meilleurs délais;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été préparée et publiée par divers moyens afin de recruter la meilleure ressource;

ATTENDU QUE six personnes ont postulées la fonction, dont deux de la région de Montréal;

ATTENDU QU'un comité de sélection, constitué de deux conseillères et soutenues par une personne-ressource, a convoqué et interviewé le 10 juillet dernier trois candidates;

ATTENDU le comité de sélection a entretenu et fait rapport aux autres membres du Conseil à huis clos le 11 juillet de leur démarche et de la recommandation quant à la meilleure ressource à embaucher;

ATTENDU QUE la corporation municipale avait un besoin immédiat d'une directrice, celle-ci a été embauchée lors du caucus à huis clos le 11 juillet dernier et l'embauche est rétroactive à compte du 18 juillet 2018.;

ATTENDU QUE la prochaine séance régulière du conseil municipale aura lieu le 6 août prochain, ladite résolution sera entérinée lors de cette séance ;

II EST PROPOSÉ PAR M. André Côté  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette embauche Mme Valérie Tremblay de St-Eugène-d'Argentenay à titre de secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité;

QUE Mme Valérie Tremblay soit autorisée à agir au nom de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette pour tous les organismes gouvernementaux et institution bancaire.

QUE la rémunération et les conditions de Mme Tremblay sont les suivantes :

- 30 heures par semaine et 96 heures annuellement en banque afin qu'elle soit disponible en soirée pour les séances du conseil;
- Taux horaire de 20\$/heure
- Quatre (4) semaines de vacances annuelles; et,
- Six (6) jours de congé maladie non monnayables.

ADOPTÉE

#### **Matériel et ameublement de bureau**

Les membres du conseil municipal proposent l'achat d'une nouvelle chaise, ameublement de bureau et mentionne que l'ordinaire de la directrice générale et secrétaire-trésorière devrait être changée dans un avenir proche.

**Résolution no  
4034-08-18**

#### **Formation de la directrice générale et secrétaire-trésorière**

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a peu d'information de la précédente directrice générale pour la bonne continuité des dossiers, la relève du poste et des tâches administratives.

ATTENDU QUE deux logiciels informatiques sont présentement utilisés pour le cycle comptable complet de la municipalité dont *PG Solutions* pour la taxation et *Sage* pour la facturation, paiement de fournisseur et les paies.

ATTENDU QUE la directrice doit apprendre les 2 logiciels comptables pour être fonctionnelle.

ATTENDU QUE la comptabilité en générale de la municipalité doit être améliorée

ATTENDU QUE la nouvelle directrice générale a besoin de formation ou support en comptabilité.

ATTENDU QU'une offre de service de *PG Solutions* a été reçu et que le coût pour migrer la comptabilité vers le logiciel spécialisé pour les municipalités est de 12 020,00\$ avant taxes pour l'achat des modules manquants (grand-livre, budget, états financiers, compte fournisseur et réclamations de taxes, paie et dépôt de salaire, comptabilité)

ATTENDU QUE l'offre de service de *PG Solutions* inclus toute la formation nécessaire pour l'utilisation de tous les modules.

Il EST PROPOSÉ PAR Mme Sonia Gauthier  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la directrice générale peut signer l'offre de service de *PG solutions* pour l'achat de modules manquants et la formation nécessaire pour l'utilisation du logiciel.

QUE la directrice est autorisée à demander une formation sur mesure au CFP de Dolbeau-Mistassini, Service aux entreprises pour les notions de comptabilité manquantes pour accomplir les fonctions du poste de directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

**Résolution no  
4035-08-18**

**Appel d'offre pour le poste de Manoeuvre aux travaux publics**

ATTENDU QUE l'homme à tout faire de la municipalité, Raphael Langevin, s'est blessé à l'épaule droite le 12 juin dernier au travail et que le dossier à la CNESST a été accepté.

ATTENDU QUE Mme Valérie Tremblay et Raphael Langevin se sont rencontré jeudi le 26 juillet 2018 pour discuter de la description du poste de Manoeuvre aux travaux publics, la liste de tâches à effectuer et le nombre d'heure exigée par la municipalité.

ATTENDU QUE M. Raphael Langevin ne désire pas relever le défi du poste de Manoeuvre aux travaux publics offert suite à la récente blessure à l'épaule droite et à l'âge actuel de l'homme à tout faire.

ATTENDU QUE Mme Valérie Tremblay a rédigé une lettre de démission pour M. Langevin signé le 1<sup>er</sup> août dernier pour ainsi engager un employé permanent et non temporaire afin de combler le poste. M. Langevin désire former le futur employé et demeure disponible pour tous travaux légers pendant le processus d'embauche.

Il EST PROPOSÉ PAR M. André Côté  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la directrice générale publie l'appel d'offre pour le poste de Manoeuvre aux travaux publics le plus rapidement possible sur le site de FQM, Emploi-Québec, par envoi postal dans la Municipalité et que l'offre soit affichée dans les commerces environnants.

ADOPTÉE

**Résolution no  
4036-08-18**

**Appel d'offre pour le poste d'une ressource administrative**

ATTENDU QUE le CDE n'ont aucune ressource depuis plusieurs mois pour effectuer la comptabilité et que des correctifs ont besoin d'être fait rapidement pour la paie de certain employé du Relais.

ATTENDU QUE la municipalité doit combler le poste d'agente locale en remplacement de Nadya Clouthier-St-Pierre.

ATTENDU QUE la municipalité aurait besoin pour quelques heures par semaine de combler certaines tâches administratives en collaboration avec la directrice-générale et secrétaire-trésorière.

ATTENDU QU'un poste d'une journée par semaine serait créé pour répondre au besoin du CDE et de la municipalité.

Il EST PROPOSÉ PAR M. André Côté  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le poste soit offert d'abord à Mme Valérie Thibault, considérant qu'elle s'est démarquée lors de son entrevue pour le poste de Directrice générale et secrétaire-trésorière et qu'elle possède toutes les compétences recherchées pour le poste à combler.

QUE dans le cas où Mme Valérie Thibault refuse l'offre, un affichage de poste sera alors effectué par la directrice générale.

Que la directrice générale verse une paie aux employés du Relais qui attendent depuis plusieurs mois déjà le règlement final. Une paie de 29 heures à Mme Rita de Launière et de 30 heures à M. Gilles Claveau et la productions de relevés d'emploi en attendant que la personne ressource entre en poste.

ADOPTÉE

**Résolution no  
4037-08-18**

**Festival du Bûcheron**

ATTENDU QUE le mur mitoyen doit être démantelé et relocalisé pour l'évènement du Festival du Bûcheron.

ATTENDU QU'une soumission de 1400,00\$ avant taxes Dufour Construction a été reçu par la directrice générale et que le coût de remise en place du mur serait approximativement le même en surplus, des frais d'électricien.

II EST PROPOSÉ PAR Mme Louise de Launière  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les travaux de réfections du mur doivent être réalisés rapidement pour que le chalet des loisirs soit disposé pour l'évènement du Festival du Bûcheron et par le fait même que la soumission de Dufour Construction soit acceptée.

ADOPTÉE

**Demande de permis pour le Festival du Bûcheron**

La directrice générale a signé la demande de permis de réunion de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec et envoyés les documents nécessaires fournis par l'organisation du Festival du Bucheron.

Il est convenu que la directrice générale valide auprès de l'assureur du Chalet des loisirs que l'évènement soit bien en règle.

**Homme à tout faire pendant le festival du Bûcheron**

Mme Sonia Gauthier souligne que des travaux d'entretien devrait être effectué avant, pendant et après l'évènement. Considérant que l'employé municipal n'est pas en service, il faudrait prévoir une ressource temporaire. Une annonce sera affichée pour trouver un volontaire pour la période du le festival seulement.

**Voirie**

M. le maire fait la lecture de la lettre reçue du Programme d'aide à la voirie – *Volet Projets d'amélioration* annonçant une aide financière de 7 000\$ pour les travaux d'amélioration des routes.

M. le maire souligne quelques ponceaux défoncés qui devraient être remplacées. Un citoyen présent souligne que les fossés des routes devraient être fauchés à plusieurs endroits dans la municipalité pour une meilleure visibilité.

**Résolution no  
4038-08-18**

**Utilisation du Programme d'aide à la voirie locale de 7 000\$**

ATTENDU QUE les fossés de la municipalité ont été fauché la dernière fois, il y a 3 ans.

II EST PROPOSÉ PAR Mme Lyna Bouchard  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la directrice générale contact la compagnie Framco pour effectuer le fauchage dans tous les rangs de la municipalité.

ADOPTÉE

**Résolution no  
4039-08-18**

**Fondation 33 – Demande de contribution**



ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de contribution à la Fondation 33 pour la location de banquette au coût de 250,00\$ afin d'assister à un spectacle de cirque professionnel.

Il EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la Corporation municipale de Notre-Dame-de-Lorette accepte de louer une banquette au coût de 250,00\$ au profit de la Fondation 33. La directrice générale est autorisée à émettre un chèque au nom de la MRC Maria-Chapdelaine.

ADOPTÉE

**Résolution no  
4041-08-18**

### **Sentier de raccordement au lien intégrateur**

ATTENDU QUE les travaux sont en suspens depuis plusieurs mois et le projet est toujours en attente de l'émission du permis de coupe;

ATTENDU QUE les travaux sont réalisés à environ 70%;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette et l'entreprise L'Orée Des Bois ont investi des sommes importantes et que des contrats ont été donné suite à la réception de plusieurs autorisations de travaux du projet;

ATTENDU QU'il y a eu un repositionnement du conseil de la ZEC Rivières-Aux-Rat concernant l'autorisation des travaux suite au changement du conseil d'administration et une discussion privée mal interprété entre le maire de Notre-Dame-de-Lorette, Daniel Tremblay et le nouveau président de la ZEC, Michel Aubé;

ATTENDU QUE le conseiller en gestion du territoire du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, Bruno Girard, suggère une rencontre entre les 2 parties et lui ayant le rôle de facilitateur afin de trouver une entente commune.

Il EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette  
APPUYÉ ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT

QUE la Corporation de Notre-Dame de-Lorette soutien le projet initial proposé par le Groupe A.G.I.R, mandaté par la Corporation pour les caractérisations du sentier de raccordement au lien intégrateur;

QU'une rencontre avec les dirigeants de la ZEC, le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette et M. Bruno Girard du MERN serait à prévoir si la ZEC n'autorise pas les travaux à la suite de leur réunion prévue mardi le 7 août 2018.

ADOPTÉE

### **Demande d'appui – Loi sur les milieux humides**

Le maire fait la lecture de la lettre reçue le 6 août 2018 pour la demande d'appui concernant les impacts relié à la loi sur les milieux humides signé par le maire de Saint-Augustin, Philippe Lapointe.

**Résolution no  
4042-08-18**

### **Résolution d'appui concernant la loi sur les milieux humides**

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle loi sur les milieux humides aura un impact important sur l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE d'ici 2030 à 2050, il est prévu qu'avec l'augmentation de la population, il y aura un manque frappant de nourriture;

CONSIDÉRANT QUE les villes, les routes, les milieux urbains soustraient chaque année, des milliers de d'hectares aux territoires agricoles pour la construction et autres;

CONSIDÉRANT QUE moins de 2% de la superficie du Québec est en agriculture;

CONSIDÉRANT QUE la seule façon pour l'agriculture de garder la superficie minimale pour nourrir l'ensemble de la planète est d'agrandir l'espace cultivable dans des terres un peu plus humides, mais à fort potentiel agricole;

CONSIDÉRANT QUE ces terres ont été achetées par les agriculteurs à fort prix pour pouvoir les développer ultérieurement quand ceux-ci auront les moyens pour le faire;

CONSIDÉRANT QU'il est très important que cet exercice soit fait de façon éclairé et bien raisonné vue l'importance que ces terres représentent pour le futur;

Il est demandé à la MRC Maria-Chapdelaine de prolonger les délais imposés aux municipalités pour faire une étude approfondie du milieu étant donné qu'ils ont été instruits du sujet seulement à la fin du mois de juillet et en plus des vacances estivales.

II EST PROPOSÉ PAR Mme Sonia Gauthier  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la demande soit déposée à la MRC Maria-Chapdelaine.

ADOPTÉE

#### **Affaires nouvelles**

#### **Prêt de chaise**

Mme Mélissa de Launière a fait la demande d'emprunt de 25 chaises pour son mariage prévu le 18 août 2018. Un contrat de prêt de chaise sera signé avec Mme De Launière et la directrice générale.

#### **Soumission d'aménagement paysager HORTI-PLUS**

La municipalité a décidé de ne pas donner suite à la soumission reçue pour un projet de 2016.

#### **Épandage d'anti-poussière**

Plusieurs citoyens se plaignent de la poussière des rangs et le besoin d'épandre de l'anti-poussière rapidement. M. André Côté et M. Daniel Tremblay offrent leur service pour effectuer les travaux puisqu'il n'y a pas d'employé municipal en service.

#### **Période de questions**

Aucune question n'est soulevée.

#### **Levée de la rencontre**

II EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la rencontre soit levée à vingt et une heure dix-huit (21h18).

**Résolution no  
4043-08-18**

---

Daniel Tremblay  
Maire

---

Valérie Tremblay  
Directrice générale et secrétaire-trésorière